

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Comité Syndical**  
**Séance du 21 juin 2021**

**Date de la convocation** : 14 juin 2021

**ETAIENT PRESENTS :**

**Membres Titulaires :**

Victor DUDRET, *Président*  
Thierry CARRERE, Bernard PEYROULET, *Vice-Présidents*

Patrick BURON, Michel CAPERAN, Jean-Marc DENAX, Marc GAIRIN, Philippe LABORDE-RAYNA, André LANUSSE-CAZALE, Marc PEDELABAT, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Alain TREPEU.

**Membres suppléants :**

Kenny BERTONAZZI (a suppléé François BAYROU).

**ETAIENT REPRESENTEES :**

Martine RODRIGUEZ (a donné pouvoir à Jean-Marc DENAX), Monique SEMAVOINE (a donné pouvoir à Monsieur le Président).

**ETAIENT EXCUSES :**

Mohamed AMARA, Claude ANTIN, Michel BERNOS, Marie-Pierre CABANNE, Jean-Yves COURREGES, Jean-Yves LALANNE, Marie-Claire NE, Nicolas PATRIARCHE,, Jean-Louis PERES, Josy POUEYTO, Valérie REVEL, Eric SAUBATTE.

**ETAIENT ABSENTS :**

Didier LARRAZABAL, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Jérôme MARBOT, Francis PEES.

**N°3 - DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1**

**Rapporteur** : Monsieur le Président

**Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements de crédits.

En effet, concernant la dotation aux amortissements, il convient d'équilibrer les crédits ouverts en dépenses de la section de fonctionnement afin que les écritures soient strictement identiques avec les crédits qui ont été fléchés en recettes de la section d'investissement.

En outre, certaines dépenses non visées au budget primitif nécessitent une prévision :

- frais d'inscription et de mission concernant les Rencontres Nationales des SCoT qui se dérouleront à Saint-Malo ;
- frais d'insertion dans la presse locale dans le cadre de la révision du SCoT ;
- frais d'actualisation du site internet dans le cadre de la révision du SCoT.

## Section Fonctionnement / Dépenses

<b>CREDITS A REDUIRE</b>				
Fonction	Chapitre	Article	Nature	Montant
020	042	6811	Dotation aux amortissements	-57,19 €
020	022	022	Dépenses imprévues	-4 150,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>-4 207,19 €</b>
<b>CREDITS A OUVRIR</b>				
Fonction	Chapitre	Article	Nature	Montant
020	11	6185	Frais de colloques et séminaires	1 000,00 €
020	11	6231	Annonces et insertions	800,00 €
020	11	6288	Autres services extérieurs	1 657,19 €
020	65	6532	Frais de mission	750,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>4 207,19 €</b>

Après modification, la section de fonctionnement du Budget 2021 du Syndicat Mixte du Grand Pau s'établirait comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>BP 2021</b>
<b>Chapitres</b>	<b>Dépenses</b>	<b>228 517,93 €</b>
011	Charges à caractère général	155 707,19 €
012	Charges de personnel	60 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 550,00 €
67	Charges exceptionnelles	4 000,00 €
022	Dépenses imprévues	5 517,93 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 742,81 €
<b>Chapitres</b>	<b>Recettes</b>	<b>228 517,93 €</b>
70	Remboursement de frais	40 900,00 €
74	Dotations et participations	115 688,00 €
13	Atténuation de charges	3 500,00 €
002	Reprise excédent de fonctionnement	68 429,93 €

**Il appartient au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer sur la décision modificative de crédits N°1.**

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures

Pour Extrait Conforme,

Le Président

Victor BUDRET

*Il est précisé que cette délibération est examinée sous couvert des dispositions de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, modifiée par la loi n°2021-689 du 31 mai 2021, qui prévoit, et ce jusqu'au 30 septembre 2021, que « les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent [...] ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. [...] Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs ».*